



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Eau, biodiversité et adaptation au changement climatique – éléments d'actualité biodiversité

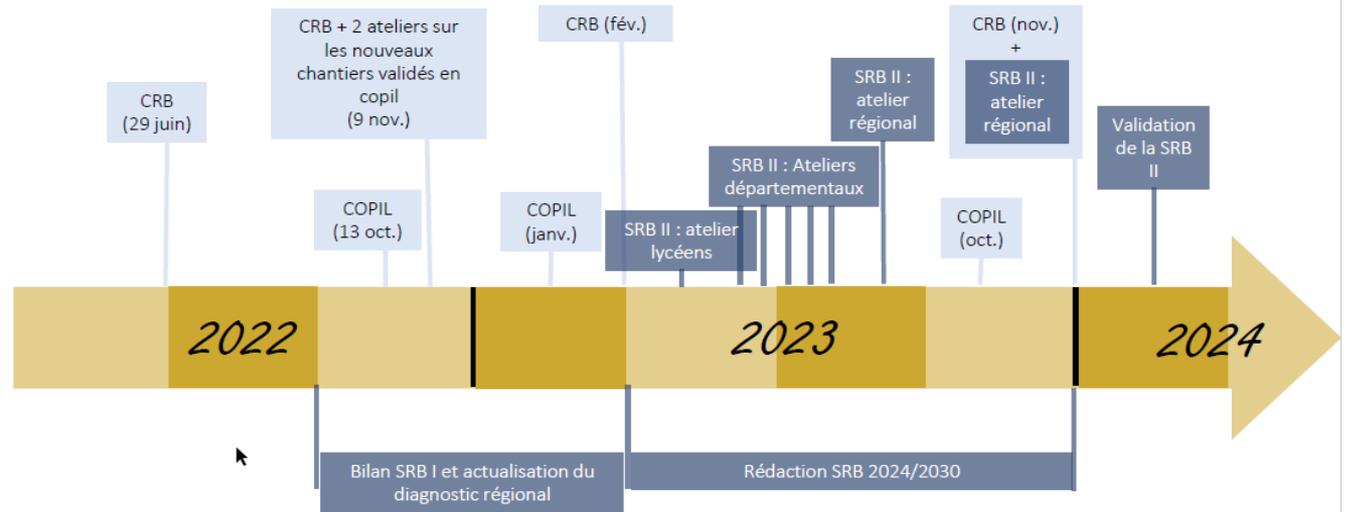
DREAL Pays de la Loire

13 décembre 2022



SRB 2024-2030 : chantier biodiversité et changement climatique

Calendrier 2022-2023



Légende

Gouvernance SRB

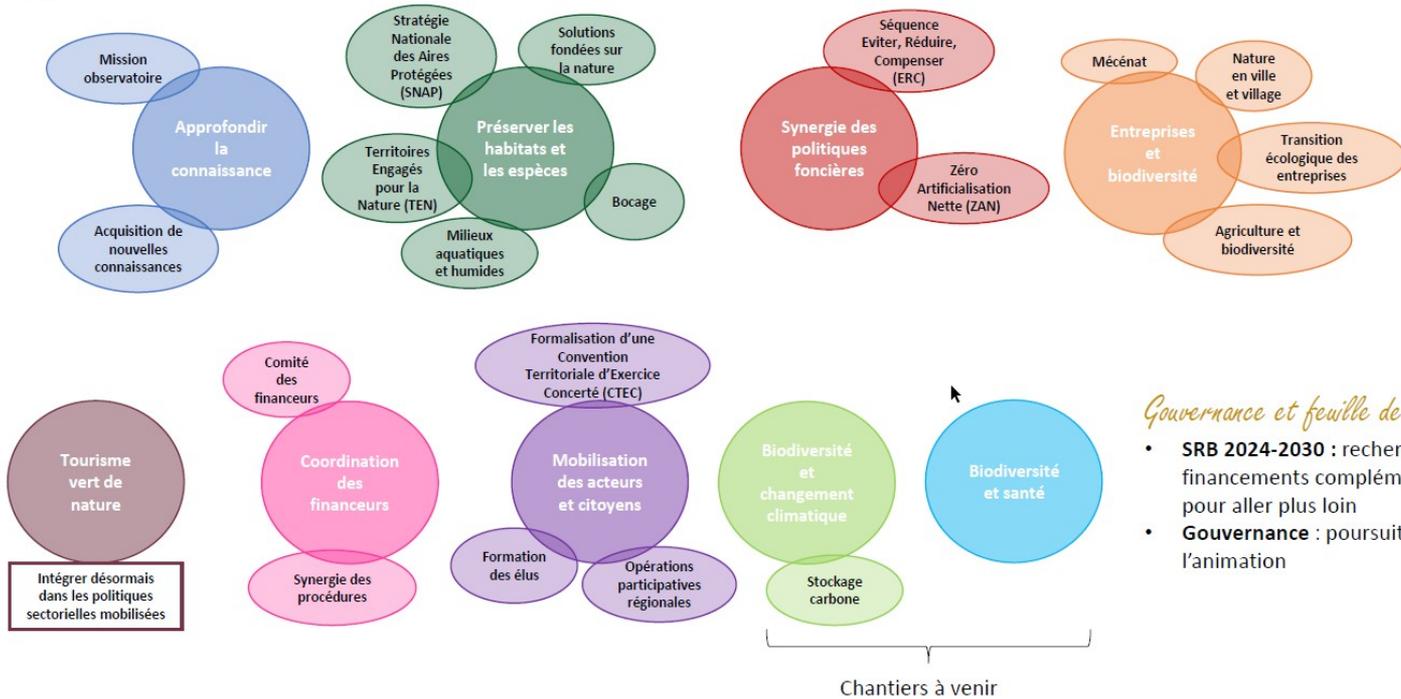
Elaboration SRB 2024-2030



SRB 2024-2030 : chantier biodiversité et changement climatique

Les
chantiers
à venir

Les efforts à poursuivre dans le cadre de la SRB 2024-2030



Gouvernance et feuille de route

- **SRB 2024-2030** : recherche de financements complémentaires pour aller plus loin
- **Gouvernance** : poursuite de l'animation

SRB 2024-2030 : chantier biodiversité et changement climatique

Atelier biodiversité et changement climatique (CRB du 09/11/2022) :

- Constats / impacts sur la biodiversité ; solutions et 1ères actions mises en œuvre
- Des pistes d'actions issues de la réflexion collective

Le PAT aires protégées 2022-2024 des PDL

Le calendrier rapproché

- **6 octobre** : présentation au CSRPN - CEH, pour information, du projet de PAT 2022-2024 dans ses grandes lignes ;
- **présentation en CAR d'octobre des grandes lignes du PAT pour validation**
- **9 novembre** : présentation des grandes lignes du PAT 2022-2024 au CRB pour validation
- **10 novembre** : présentation des grandes lignes du PAT 2022-2024 au CSRPN pour validation
- **fin novembre** : après prise en compte des retours faits en CRB et en plénière du CSRPN (15 jours complémentaires pour faire remonter les derniers ajustements souhaités), **transmission du PAT finalisé au préfet de région pour transmission au ministère.**

Le PAT aires protégées 2022-2024 des PDL

Les idées fortes du plan

- ✓ **Développer des projets de création de protection forte :** poursuivre les réflexions engagées et en lancer de nouvelles
- ✓ **S'appuyer sur le réseau des sites et des acteurs existants :** soutenir la dynamique des opérateurs (conservatoires, PNR, animateurs N2000, ...) et questionner l'ensemble des sites et la gouvernance du réseau « élargi » sur la pertinence de protections fortes
- ✓ **Proposer la reconnaissance des outils de protection foncière** comme outils de protection forte, ou permettant d'assurer la connectivité du réseau (ENS, conservatoires, sites des associations)
- ✓ **Explorer les « autres mesures de conservation efficaces »** proposées dans la SNAP : ORE, zones humides, cours d'eau liste 1, etc.
- ✓ **Réfléchir à la reconnaissance en protection forte des sites classés** répondant à des enjeux de patrimoine naturel, en particulier sur les zones Natura 2000 et en particulier sur les OGS.
- ✓ **Appliquer le plan national milieux humides 2022-2026**
- ✓ **Développer les missions d'animation, d'accompagnement et de formation**
 - des gestionnaires d'espaces protégés
 - des collectivités
- ✓ **Améliorer la mobilisation citoyenne**



Le PAT aires protégées 2022-2024 des PDL

Cibles à atteindre pour développer et renforcer le réseau d'aires protégées en protection forte en Pays de la Loire

Ces cibles sont issues des réflexions menées par les services de la DREAL et du Conseil régional, à l'appui des contributions des comités départementaux aires protégées (CDAP), des commissions régionales du CRB et des cibles potentielles de reconnaissance en protection forte (application du décret du 12 avril 2022).

2024

(fin du 1^{er} PAT)

Atteindre entre 0,4 % et 0,6 %

0,4% = 129 km²

0,6 % = 194 km²

0,4 % = + 23,8 km²

0,6 % = + 88,5 km²

2027

(fin du 2^{ème} PAT)

Atteindre 0,7 %

0,7 % = 226,5 km²

+ 120,9 km²

2030

(fin du 3^{ème} PAT)

Tendre vers 1 %

323,5 km²

+ 218 km²

Retour du loup dans l'ouest de la France : comment l'État se prépare-t-il en Pays de la Loire ?

- **Demande forte des associations**
- **Présence du loup en PDL**
- **Position préfet de région** : avant réunion régionale, a demandé à ses services d'organiser une première réunion de retex et de benchmark
- Réunion services de l'État (DREAL, DRAAF, DDT, OFB, SGAR) se tiendra fin décembre
- **Suite à cette réunion et en fonction des conclusions, une réunion régionale sera redemandée au préfet de région début 2023**